



RAPPORT DE PRESENTATION

BUDGET PRIMITIF 2024

Préambule

Suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu lors du Conseil Municipal du 14 mars 2024, il vous est demandé de vous prononcer sur le budget 2024 de la ville (budget principal et budgets annexes).

A compter du 1^{er} janvier 2024, la collectivité change d'instruction comptable en passant de la M14 à la M57, impliquant notamment :

- Une évolution de la maquette budgétaire,
- Des changements d'imputation comptable

Comme les années précédentes, le budget 2024 est établi avec la reprise anticipée des résultats 2023 et des restes à réaliser.

Il est à préciser que dans l'attente de la création effective du budget annexe Centre d'Art Contemporain et Patrimonial (CACP), les dépenses et recettes sont intégrées dans le budget principal ville.

Résultats de l'exercice 2023

Après rapprochement avec les services de la Trésorerie, les résultats d'exécution de l'année 2023 qui seront approuvés lors de l'adoption du compte administratif et du compte de gestion au plus tard le 30 juin 2024 s'établissent ainsi :

La section d'investissement dégage un déficit de 932 545,94 €

La section de fonctionnement dégage un excédent de 2 963 537,54 €

Le budget 2024 est établi avec la reprise anticipée du déficit d'investissement 2023 et de l'excédent de fonctionnement pour un montant de 2 263 537,54 € à la section d'investissement et 700 000,00 € à la section de fonctionnement.

Les restes à réaliser en investissement, en dépenses, sont de 2 453 627,06 €

Les restes à réaliser en investissement, en recettes, sont de 1 513 584,39 €

Ces restes à réaliser sont également repris au Budget Primitif 2024.

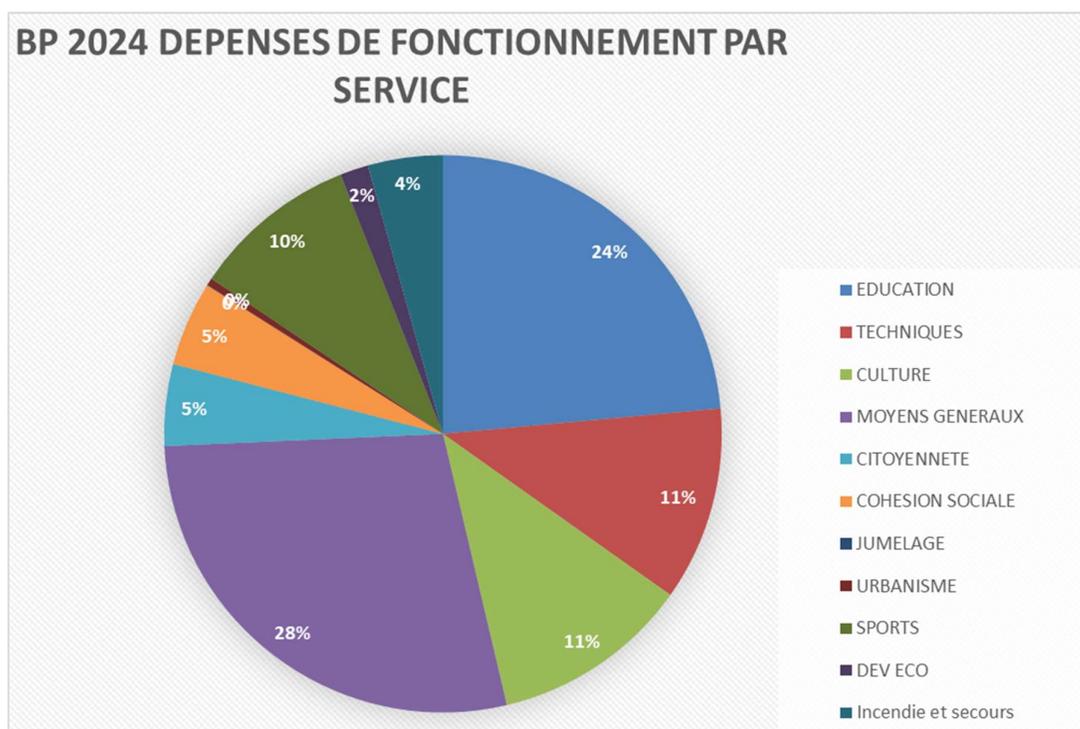
La section de fonctionnement du BP 2024

La section de fonctionnement retrace les dépenses nécessaires à l'activité des services notamment les charges de personnel, les charges à caractères général et de gestion ainsi que les charges financières et les dotations aux amortissements et provisions.

Les recettes de fonctionnement sont les impôts et taxes, le produit des services, les subventions et participations reçues.

Les dépenses réelles de fonctionnement

- Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au BP 2024 s'élèvent à 17 973 552 €.



A périmètre constant (hors CACP), par rapport au montant inscrit au BP 2023, elles augmentent de 820 513 €, soit +5,11 %

► **Fonctionnement – Dépenses** (arrondi en milliers d'euros)

IMPUTATION	Libellé	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2023	BP 2024
011	Charges à caractère général	2 857	2 882	3 308	3 539	4 234
012	Charges de personnel	8 627	8 849	8 873	8 884	9 663
65	Autres charges de gestion courante	2 512	2 438	2 615	2 619	2 942
66	Charges financières	772	767	962	964	1 090
67	Charges exceptionnelles	9	14	39	11	11
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires			5	5	5
014	Atténuation de produits	14	17	27	20	28
042 + 023	Opérations d'ordre de transfert entre sections	994	886	967	3 392	3 261
Total dépenses de fonctionnement		15 785	15 853	16 796	19 434	21 234
Total dépenses réelles de fonctionnement (DRF)		14 791	14 967	15 829	16 042	17 973

- Les charges à caractère général (hors CACP) augmentent de 37 475 € par rapport au BP 2023 soit +1,06 %.
- Les charges de personnel et frais assimilés représentent le poste le plus important de la section de fonctionnement.

Le BP 2024 (hors CACP) intègre une augmentation de 344 000 € par rapport au BP 2023 ;

Le budget 2024 tient compte de l'impact en année pleine de la revalorisation du point d'indice de +1,5 % au 1^{er} juillet 2023 et de la revalorisation statutaire des grilles de 5 points pour tous les agents au 1^{er} janvier 2024.

- Subventions

Pour les mêmes raisons que la commune, le CCAS voit ses charges de personnel augmenter.

La subvention d'équilibre inscrite au BP 2024 s'élève à 551 555 € soit +153 280 € par rapport au BP 2023. Cette augmentation prend en compte la hausse des charges, notamment de personnel, le transfert du budget principal vers le budget CCAS d'une subvention de 40 000 € ainsi que le retour à la subvention 2022.

- Budget du Centre d'Art Contemporain et Patrimonial

Les dépenses réelles du CACP inscrites au BP 2024 s'élèvent à 1 111 290 € :

Chapitre 011	657 910 €
Chapitre 012	435 300 €
Chapitre 65	18 080 €

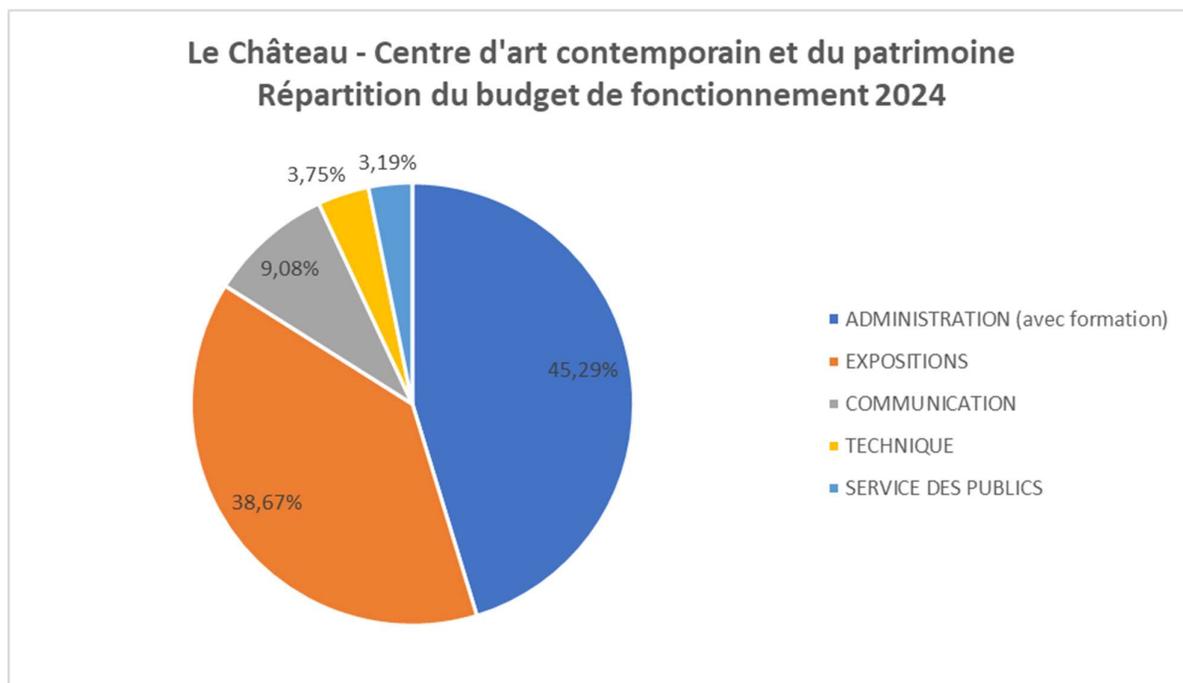
	1 111 290 €

Les recettes sont estimées à 365 000 €

Chapitre 70	230 000 €
Chapitre 74	120 000 €
Chapitre 75	15 000 €

	365 000 €

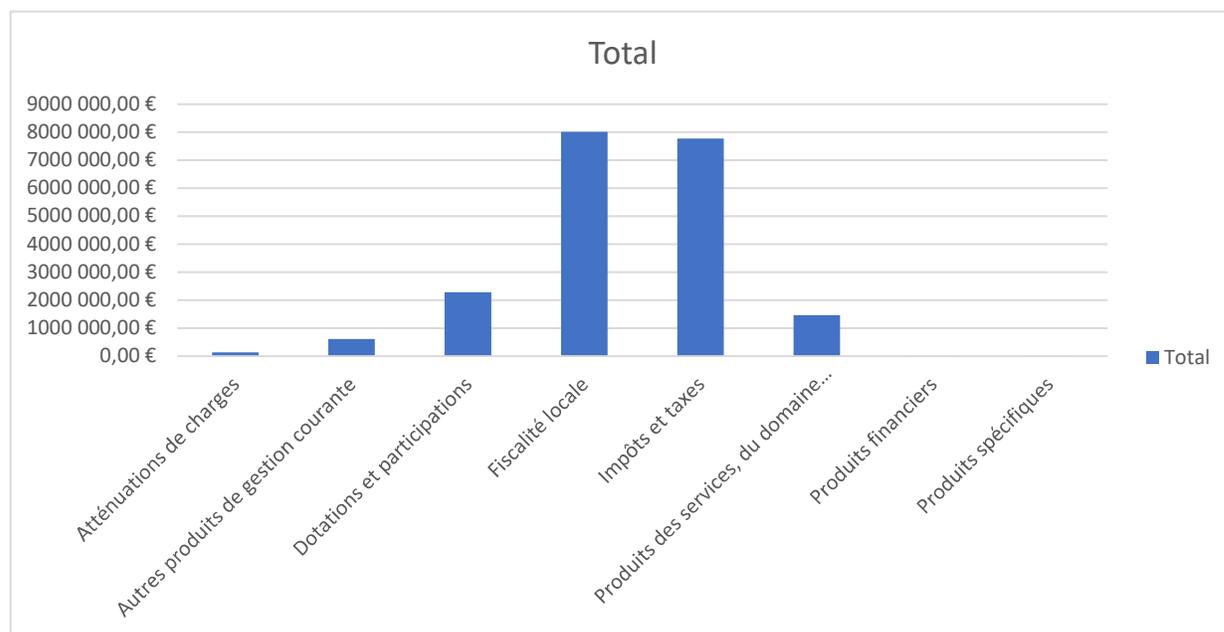
Le reste à charge pour la ville est estimé en 2024 à 746 290 €



Les recettes réelles de fonctionnement

- Les recettes réelles budgétaires de fonctionnement s'élèvent à 20 284 289 €.

En retraitant ensuite l'excédent 2023 repris par anticipation de 700 000 €, les recettes réelles de fonctionnement sont de 20 984 289 €.



Hors CACP, les recettes augmentent de **+1 475 407 €** par rapport au BP 2023 soit **+7,71 %**.

► **Fonctionnement – Recettes**

IMPUTATION	Libellé	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2023	BP 2024
70	Produits des services et des domaines	1 135	1 123	1 220	1 159	1 466
73	Impôts et taxes	14 307	14 553	15 318	15 162	15 772
74	Dotations et participations	1 997	2 038	2 093	2 099	2 287
75	Autres produits de gestion courante	441	507	505	501	622
77	Produits exceptionnels	325	31	146	43	1
013	Atténuation de charges	157	258	157	180	136
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	395	235	321	290	250
Total recettes de fonctionnement		18 757	18 745	19 760	19 434	20 534
Total Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF)		18 362	18 510	19 439	19 144	20 284
Produits de cession		-149	-3	-55		
Reprise anticipée excédent de fonctionnement 2023						700
Total recette réelles de fonctionnement (RRF)		18 213	18 507	19 384	19 144	20 984

Les principales recettes de fonctionnement sont :

- Impôts et taxes

Le produit relatif à la fiscalité locale s'élève à 7 217 568 € :

- La revalorisation des bases est de 3,9 % en 2024,
- Les taux d'imposition sont inchangés.

L'attribution de compensation est de 7 619 800 € en 2024 conformément au pacte financier 2024/2026 avec la CCBA.

La taxe additionnelle aux droits de mutation est évaluée à 360 000 €, soit une prévision à la baisse de -40 000 € par rapport au BP 2023 et -106 712 € par rapport aux réalisations 2023.

Les autres impôts et taxes encaissées par la commune sont la TLPE (évaluation 2024 205.000 €) et la taxe sur la consommation finale d'électricité (évaluation 2024 222 000 €).

- Dotations et participation

La DGF comprend la dotation forfaitaire et les dotations de péréquation DSU (dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale) et DNP (dotation nationale de péréquation) elle est de 1 284 469 €.

Le montant des allocations compensatrices versé par l'Etat est de 595 503 €.

L'épargne

L'épargne brute prévisionnelle du BP 2024 est de 3 261 000 €.

Evolution de l'épargne (en milliers d'euros)

	CA 2022	CA 2023	BP 2023	BP 2024
EPARGNE BRUTE	3 775	3 844	3 392	3 261
EPARGNE NETTE	1 055	1 090	625	380

Il est à noter que l'épargne brute et nette prévisionnelles sont toujours inférieures aux épargnes du compte administratif (prévision prudente des dépenses et recettes du budget primitif).

La dette

- Budget principal

Au 1^{er} janvier 2024, l'encours de la dette du budget principal est de 33 435 711 €.

Au BP 2024, il est prévu un recours à l'emprunt de 992 204,07 €.

Le remboursement du capital de la dette est prévu en 2024 à hauteur de 2 881 000 €.

Evolution de l'annuité - Conforme aux prévisions pluriannuelles et du plan d'extinction de la dette (en milliers d'euros)

	Capital	Intérêts	Annuité
CA 2022	2 720	762	3 482
CA 2023	2 754	837	3 591
BP 2024	2 881	1 070	3 951

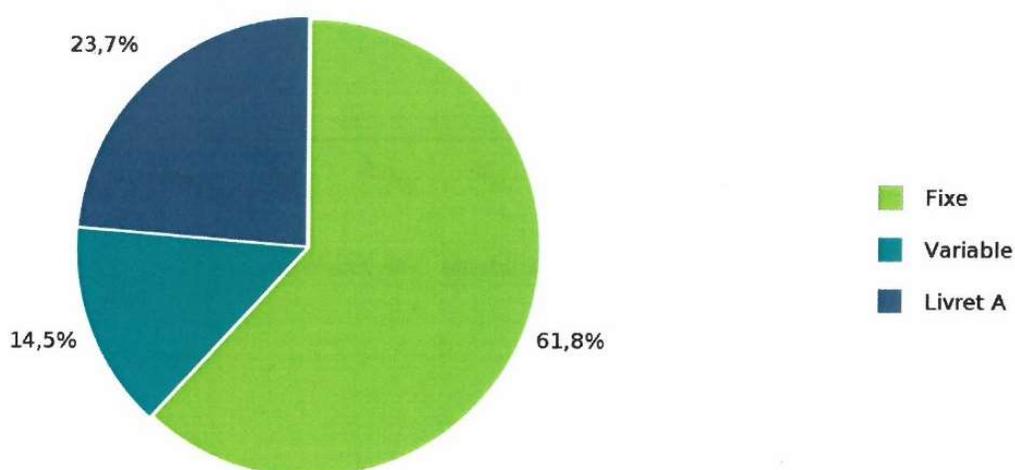
- Typologie de la dette communale - budget ville et budgets annexes

Elle est classée à 100 % en 1A selon la charte Gissler.

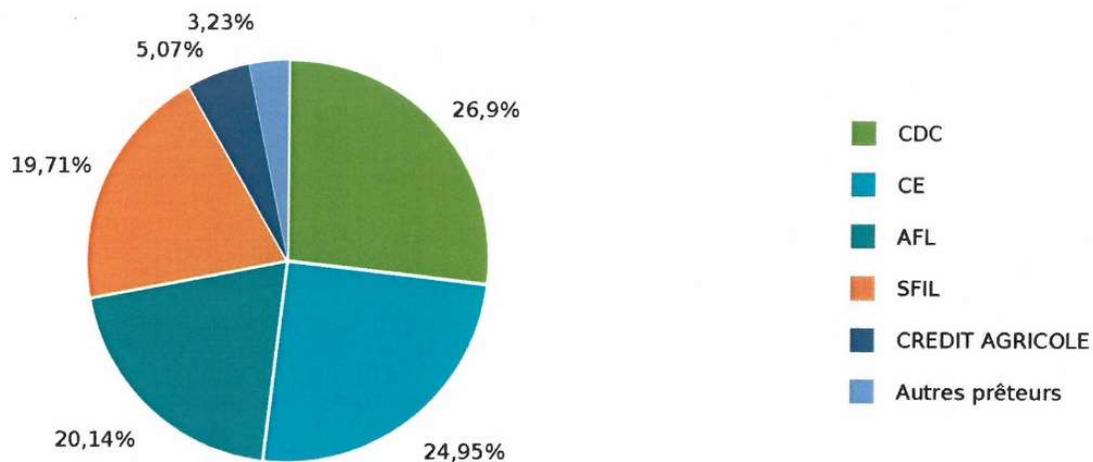
Au 31 janvier 2024, la dette communale est fixée à 61,80 % d'emprunt à taux fixe, 23,71 % d'emprunt indexé sur le livret A et 14,50 % d'emprunt à taux variable.

Le taux moyen est de 3,26 %

Répartition de la dette (budget principal et budgets annexes)



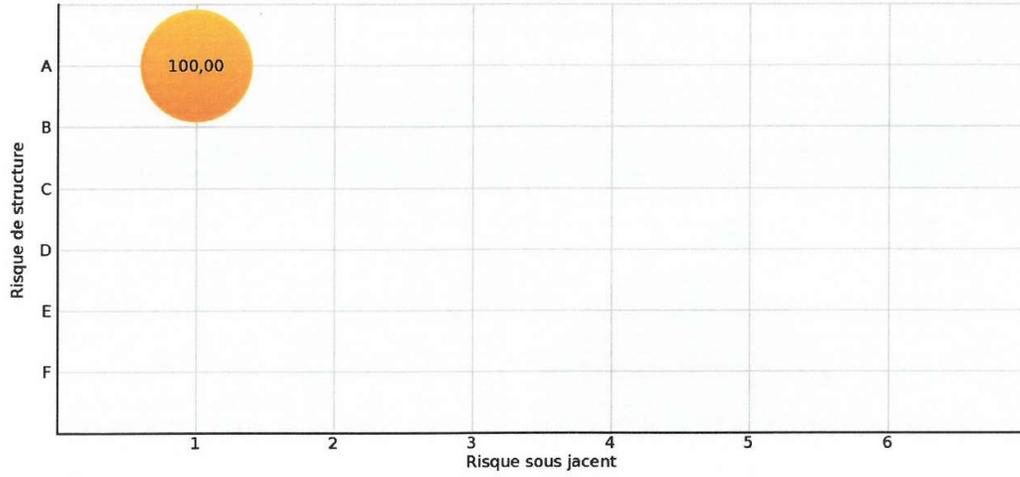
Dette communale par prêteur (budget principal et budgets annexes)



Dettes selon charte de bonne conduite (budget principal et budgets annexes)

Risque faible

Taille de la bulle = % du CRD



La section d'investissement du BP 2024

La section d'investissement regroupe les dépenses qui viennent enrichir son patrimoine : matériel, mobilier, construction ou aménagement des bâtiments, travaux d'infrastructure, terrains, logiciels...

Elle comprend également le montant du remboursement en capital des emprunts.

Les recettes de cette section sont l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement, les subventions, les dotations, les cessions...

Les dépenses et les recettes d'investissement au budget 2024 s'élèvent à un montant global de 10 979 173 €.

Les dépenses d'investissement inscrites au budget primitif intègrent les crédits reportés et les dépenses nouvelles.

De ce fait, il est possible d'avoir une vision cohérente de l'effort d'équipement de la ville pour l'année 2024.

Les dépenses d'équipement ont été présentées de manière détaillée lors du débat d'orientations budgétaires. Elles s'élèvent à 7 100 313,06 €.

Les dépenses d'investissement se structurent de la façon suivante :

Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	302 328 €
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	793 065 €
Chapitre 21	Immobilisations Corporelles	833 131 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	1 486 409 €
Opération 1036	Travaux Château	3 435 380 €
	Travaux en régie	250 000 €

	Total dépenses d'équipement	7 100 313 €
	Remboursement du capital de la dette	2 881 000 €
	Divers	65 314 €
	Déficit investissement 2023	932 546 €

	TOTAL	10 979 173 €

Le financement des dépenses d'investissement se structure de la façon suivante :

Reprise anticipée excédent de fonctionnement 2023 (part investissement)	2 263 537 €
Dotation aux amortissements	880 000 €
Virement de la section de fonctionnement	2 380 737 €
Subventions	2 884 695 €
Ressources propres d'investissement (FCTVA + TA)	1 243 000 €
Cessions d'immobilisations	325 000 €
Divers	10 000 €
Emprunt à long terme	992 204 €

TOTAL	10 979 173 €

Les budgets annexes

Les budgets annexes eau, assainissement, abattoirs, stationnement dans les parcs publics aménagés, camping et espace France Service ont été présentés lors du débat d'orientations budgétaires.

- Concernant l'eau et l'assainissement, depuis 2016 à la demande du comptable public, les recettes eau et assainissement sont prévues sur le budget de l'eau.

Une écriture comptable en dépense de fonctionnement neutralise cette recette.

En 2024, les dépenses et recettes assainissement constatées sur le budget de l'eau s'élèvent à 2 016 000 €.

Toutefois, les redevances de participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC) ainsi que certaines prestations de services et travaux sont constatées directement sur le budget annexe assainissement.

- S'agissant des budgets annexes Espace France Services et Camping Municipal, les déficits prévisionnels sont pris en charge par le budget principal respectivement à hauteur de 40 000 € et 32 047 €.